

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 7**

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3748-2010
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 7 juin 2011
Pièces n°: B-0067

Engagement n° 7 :

À l'égard du tableau de la pièce HQD-1, Document 1, tableau 4.2-2, fournir le coût réel de la puissance rappelée garantie; et en ce qui concerne la contribution des marchés de court terme, fournir la ventilation du 220 MW avec, pour chacune des contreparties, le prix payé en puissance, en dollar-kilowatt-mois (si disponible) (demandé par EBM)

Réponse à l'engagement n° 7 :

Pour combler des besoins d'énergie et de puissance de l'hiver 2011, le Distributeur a effectué, en septembre 2010 dans le cadre des conventions d'énergie différée, des rappels d'énergie pour les mois de janvier à mars 2011. Tel que prévu aux conventions d'énergie différée, ces rappels sont assortis d'une garantie de puissance permettant de les inscrire au bilan de puissance. Tel que présenté dans le Plan d'approvisionnement 2011-2020, ces rappels ont permis d'acquérir 550 MW en janvier, 700 MW en février et 250 MW en mars. Le Distributeur indique que le prix plancher de 2 \$US / kW-mois s'est appliqué.

Par ailleurs, pour combler des besoins de puissance, le Distributeur a procédé, au cours de l'automne 2010, à l'achat de 600 MW de puissance UCAP pour le mois de janvier 2011 et de 430 MW pour le mois de février 2011. Ces achats ont été fait auprès de deux contreparties à un prix moyen de 0,72 \$US / kW-mois. Le tableau suivant présente les quantités et prix moyens alloués à chacune des contreparties.

	Quantité en MW (janvier et février)	Prix moyen en \$US / kW-mois
Contrepartie 1	850	0,70
Contrepartie 2	180	0,80
TOTAL	1 030	0,72